

6 septembre 2022

La lettre des Non-Titulaires n° 46

Formation pour les non-titulaires :

Le SE-Unsa organise une formation pour les non-titulaires qui a pour thème : " Mes droits, mes aides en tant que non titulaire de l'Education Nationale : Contractuels et AED"

Le 10 Novembre à Langon et le 18 Novembre à Dax nous te proposons un stage de formations (aucune condition pour s'inscrire, donc n'hésitez pas !):

Voici le lien pour accéder à l'inscription :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeRSW098pBjlcZ9do-8PdJbsth8d3gjToV9EHilTdvdmnJxLg/viewform?usp=sf_link



Concours exceptionnels contractuels : une mesure positive à réussir

Le ministre vient d'annoncer un concours exceptionnel de titularisation à destination des enseignants contractuels au printemps 2023.

Pour le SE-Unsa, cette mesure positive doit être travaillée rapidement afin de bien atteindre son objectif : sécuriser et donner des perspectives à ces personnels qui, dans des conditions difficiles, rejoignent le service public d'éducation pour lui permettre de fonctionner.

Dès sa rencontre avec le ministre Pap Ndiaye, lundi 29 août, le SE-Unsa pointera les questions des publics éligibles (enseignants, CPE, PsyEN...), d'ancienneté requise, de diplôme détenu, de reconnaissance de l'expérience, de format des épreuves, de conditions de stagiairisation (formation, affectation géographiques, quotité de service...), de valorisation du parcours déjà effectué.

Le SE-Unsa rappellera les écueils des derniers concours réservés (issus de la loi Sauvadet de 2012) qui n'avaient pas réussi à atteindre l'objectif de déprécarisation massive. Entendre le SE-Unsa lors du dernier quinquennat aurait souvent permis de prévenir les crises. L'entendre maintenant pourrait permettre de réussir à les guérir.

Pour en savoir plus : https://enseignants.se-unsa.org/Concours-exceptionnels-contractuels-une-mesure-positive-a-reussir?fbclid=IwAR2Z-0LDlk0piHXb0JoL_tjK_sbBfKJpcv1egeJ1xCG81h0QGPpqqml0A7E

Bonne rentrée à toutes et tous !

Marion Mas

Responsable des non-titulaires

Au SE-Unsa de Bordeaux

Permanences : le mardi de 9h30 à 12h30 et le vendredi de 9h30 à 12h30

06 19 92 38 57

ac-bordeaux@se-unsa.org

Pour nous rejoindre : <https://se-unsa.org/adh/>

Retrouvez-nous sur sections.se-unsa.org/bordeaux et sur notre e-mail 

*Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'informations,
envoyez un mail à ac-bordeaux@se-unsa.org.*